

/CS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-321 du 6 Novembre 1990

portant reversement et nomination dans
le corps des Intendants Militaires du
Capitaine SABI Mouka Pascal.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1^{er} Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1^{er} Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-015 du 6 Juin 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-016 du 6 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1^{er} Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-180 du 8 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le Décret N° 90-71-30/CP/DN du 20 Février 1971 portant création du Corps de l'Intendance Militaire ;

.../...

VU le Décret N° 71-258 du 20 Décembre 1971 portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents corps ;

SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

LE Conseil des Ministres réuni en sa séance du 17 Octobre 1990 ;

D E C R E T :

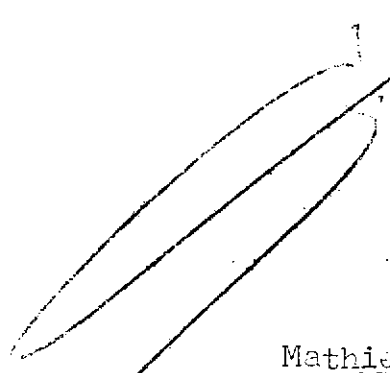
Article 1er. - Le Capitaine SABI Houka Pascal est reversé dans le Corps des Intendants Militaires pour compter du 1er Janvier 1990.

Article 2. - L'intéressé est nommé Intendant Militaire Adjoint pour compter de la même date.

Article 3. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent Décret qui prend effet pour compter du 1er Janvier 1990 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

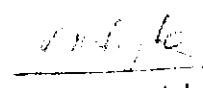
Fait à COTONOU, le 6 Novembre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



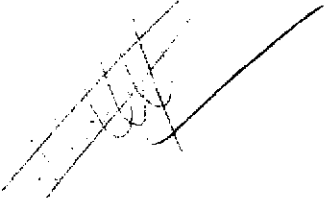
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense Nationale,


Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre des Finances,


Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 6 PM 4 MCR 4 CS 4 SGG 4 MF-MDN 4 AUTRES MINISTERES
15 DEPT. RELEMENTS 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 CEMA-DGN-CEMAT-CFA-CFN 8
DPM-DLC-INS.E 3 IGE 3 DCCT 1 GCONB 1 BN-DAN 2 CAB/MIL/PR 2 JORB 1
INTERESSE 1.-